

Conclusions du Conseil européen de Madrid: extrait sur la conférence intergouvernementale (15 et 16 décembre 1995)

Légende: Le 16 décembre 1995, lors du Conseil européen de Madrid, le groupe de réflexion créé par le Conseil européen de Corfou des 24 et 25 juin 1994 et présidé par Carlos Westendorp y Cabeza, secrétaire d'État espagnol aux Affaires européennes, en vue de préparer la révision du traité et l'orientation des réformes de l'Union européenne propose un ordre du jour pour la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1996.

Source: Bulletin de l'Union européenne. Décembre 1995, n° 12. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Conclusions du Conseil européen de Madrid 15 et 16 décembre 1995", p. 52-58.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_madrid_extrait_sur_la_conference_intergouvernementale_15_et_16_decembre_1995-fr-9c4e7832-45fe-4f04-8ff8-685db0a66521.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Conseil européen de Madrid (15 et 16 décembre 1995) Conclusions de la présidence

[...]

Annexe 15 - La conférence intergouvernementale

Une stratégie pour l'Europe

Durant six mois, les membres du Groupe de réflexion ont travaillé, sur la base du mandat défini par le Conseil européen, à la préparation de la révision du traité qui aura lieu lors de la conférence de 1996 et d'autres améliorations du fonctionnement de l'Union, dans un esprit d'ouverture et de démocratie.

Nous estimons que notre tâche consistait non seulement à définir un ordre du jour commenté pour la conférence, mais aussi à engager un processus de discussion et d'explication publiques sur l'orientation des réformes.

Le défi

Les hommes et les femmes en Europe ressentent, aujourd'hui plus que jamais, le besoin d'un projet commun. Pourtant, pour un nombre croissant d'Européens, la raison d'être de l'intégration européenne n'est aujourd'hui pas évidente en elle-même. Ce paradoxe est un premier défi.

Lorsque les Communautés européennes ont été instituées, il y a quarante ans environ, la nécessité d'un projet commun était évidente en raison de la conscience de l'échec de l'Europe pendant la première moitié du siècle.

Aujourd'hui, près d'un demi-siècle plus tard, les élargissements successifs de l'Union, l'extension de ses missions, la grande complexité de sa nature et l'ampleur des problèmes de notre époque, rendent très difficile la compréhension de la signification véritable de l'intégration européenne et du besoin persistant de celle-ci.

Acceptons que la complexité est le prix que l'Europe paie pour protéger notre identité plurale. Nous croyons cependant fermement que cette invention du génie politique européen, qui ne saurait remplacer les États membres, mais en constitue maintenant le pendant inséparable, dont l'Union tire pour l'essentiel sa légitimité politique, a apporté une valeur ajoutée inestimable, à savoir la paix et la prospérité fondées sur une définition d'intérêts et d'actions communs, qui résulte non de relations de pouvoir mais d'un droit commun approuvé par tous.

Aujourd'hui, l'Europe a changé, en partie en raison du succès de l'Union. Toutes les nations européennes qui redécouvrent la liberté souhaitent adhérer à l'Union européenne ou coopérer plus étroitement avec elle. Cependant, en Europe occidentale, il existe une tendance croissante à la désaffection du public, malgré la contribution de l'Union à une période de paix et de prospérité sans précédent.

Nous devons donc expliquer clairement à nos citoyens pourquoi l'Union, qui présente tant d'attraits pour d'autres peuples européens, reste nécessaire également pour nous.

Une des raisons en est que le monde en dehors de l'Europe a lui aussi changé. Les marchandises, les capitaux et les services circulent actuellement à l'échelle mondiale dans un marché toujours plus compétitif. Les prix sont fixés au niveau mondial. La prospérité de l'Europe d'aujourd'hui et de demain dépend de sa capacité à s'imposer sur le marché mondial.

Il se peut que la fin de la guerre froide ait accru la sécurité globale en Europe. Mais elle s'est également traduite par une plus grande instabilité.

Par ailleurs, le niveau élevé de chômage, les fortes pressions migratoires extérieures, l'aggravation des

déséquilibres écologiques et, enfin, l'augmentation de la criminalité organisée à l'échelle mondiale ont amené le public à demander davantage de sécurité, ce qui ne peut être satisfait par les États membres agissant seuls.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, cette réalité, pour l'Union, pose de nouveaux défis et ouvre de nouvelles perspectives.

La réponse

Cependant, l'Europe ne part pas de zéro. Au cours des cinq dernières années, la Communauté s'est adaptée avec succès aux temps nouveaux. En 1990, la Communauté a accueilli en son sein les 17 millions d'Allemands qui avaient vécu de l'autre côté du mur de Berlin.

Le traité de Maastricht réussit à indiquer à la Communauté la voie à suivre pour s'adapter aux temps nouveaux: il crée une Union européenne plus proche de ses citoyens en fixant le principe de subsidiarité; il ouvre la voie vers la monnaie unique et propose une stratégie d'intégration économique fondée sur la stabilité des prix qui renforce la compétitivité et permet la croissance de notre économie. Il renforce la cohésion sociale et économique et prévoit des normes élevées en matière de protection de l'environnement. Il ouvre la voie à une politique étrangère et de sécurité commune et tente de créer un espace de liberté et de sécurité du citoyen.

Depuis lors, dans un contexte économique extrêmement difficile, l'Union européenne a été en mesure de décider en temps utile d'évolutions répondant aux nouveaux besoins: elle a approuvé les résultats de l'Uruguay Round, a arrêté, en ce qui concerne les finances de l'Union, un accord allant jusqu'en 1999 et s'est élargie à trois nouveaux membres.

Mais tout cela ne suffit pas. Les chefs d'État ou de gouvernement européens ont défini les étapes nécessaires pour développer la stratégie de l'Europe face aux temps nouveaux, à savoir la conférence de 1996, le passage à la monnaie unique, la négociation d'un nouvel accord financier, la révision ou la prorogation du traité de Bruxelles instituant l'UEO et, enfin, l'objectif le plus ambitieux, l'élargissement de l'Union aux pays associés d'Europe centrale et orientale, y compris les États Baltes, Chypre et Malte.

Ce prochain élargissement constitue la grande chance de réunification politique de l'Europe. Pour nous, il s'agit non seulement d'un impératif politique, mais aussi de la meilleure option dans la perspective de la stabilité du continent et du progrès économique des pays candidats, mais aussi de l'ensemble de l'Europe. Cet élargissement n'est pas une opération aisée. Son incidence sur l'évolution des politiques de l'Union devra être évaluée. Il exigera des pays candidats comme des membres actuels de l'Union des efforts qui devront être partagés de manière équitable. Il s'agit donc pour l'Europe non seulement d'une grande occasion, mais aussi d'un défi. Nous devons faire l'élargissement, et le faire bien.

L'Union ne peut entreprendre toutes les étapes de cette stratégie en même temps, mais elle n'a pas non plus de temps à perdre. Les chefs d'État ou de gouvernement ont pris personnellement la responsabilité d'arrêter un calendrier européen pour ce projet, qui ne deviendra réalité que s'il obtient l'appui démocratique des citoyens européens.

La conférence de 1996

La conférence de 1996 n'est qu'une étape, bien qu'importante, du processus.

Le traité de Maastricht prévoyait déjà qu'une conférence devrait être convoquée en 1996 avec une portée limitée. Cette portée a ensuite été élargie lors de différents Conseils européens.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont déterminé que la nécessité de procéder à des réformes institutionnelles était un des thèmes centraux de la conférence afin d'améliorer l'efficacité, la démocratie et la transparence de l'Union.

Dans cet esprit, le groupe de réflexion s'est efforcé de définir les améliorations nécessaires pour adapter l'Union aux réalités et la préparer au prochain élargissement.

Nous estimons que la conférence devrait se concentrer sur les modifications nécessaires sans engager une révision complète du traité.

Compte tenu de ce qui précède, des résultats devraient être obtenus sur trois points principaux:

- rapprocher l'Europe de ses citoyens;
- permettre à l'Union de mieux fonctionner et la préparer à son élargissement;
- doter l'Union d'une plus grande capacité d'action extérieure.

I. - Le citoyen et l'Union

L'Union n'est pas et n'entend pas être un «super-État». Mais c'est beaucoup plus qu'un marché. C'est un projet unique fondé sur des valeurs communes. Nous devrions renforcer ces valeurs que tous les candidats à l'adhésion désirent aussi partager.

La conférence doit faire en sorte que les citoyens se sentent davantage concernés par l'Union. Si l'Union veut reconquérir ses citoyens, elle doit s'attacher à ce qu'il y a lieu de faire au niveau européen pour régler les questions qui préoccupent la majorité d'entre eux, telles que le renforcement de la sécurité, la solidarité, l'emploi et l'environnement.

La conférence doit également rendre l'Union plus transparente et plus proche des citoyens.

Promouvoir les valeurs européennes

La sécurité intérieure de l'Europe repose sur ses valeurs démocratiques. En tant qu'Européens, nous sommes tous citoyens d'États démocratiques qui garantissent le respect des droits de l'homme. Nous sommes beaucoup à penser que le traité doit affirmer clairement ces valeurs communes.

Les droits de l'homme font déjà partie des principes généraux de l'Union. Pour beaucoup d'entre nous, ils devraient toutefois être garantis plus clairement par l'Union, par l'adhésion de celle-ci à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'idée d'un catalogue de droits a également été avancée ainsi que celle d'une disposition prévoyant la possibilité de sanctionner un État qui porterait gravement atteinte aux droits de l'homme et à la démocratie ou même de suspendre le statut de membre de l'Union de cet État. Certains d'entre nous estiment que les gouvernements nationaux prévoient déjà des sauvegardes adéquates pour ces droits.

Il paraît important à beaucoup d'entre nous que le traité affirme clairement des valeurs européennes telles que l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination pour des raisons de race, de religion, de préférence sexuelle, d'âge ou de handicap et qu'il y figure la condamnation expresse du racisme et de la xénophobie, assortie d'une procédure pour la mettre en oeuvre.

L'un de nous estime que les droits et responsabilités que nous avons en tant que citoyens relèvent de la compétence de nos États-nations: aller au-delà pourrait avoir l'effet inverse de celui escompté.

Certains d'entre nous ont également estimé qu'il convenait d'examiner l'idée de créer un service communautaire ou «corps de la paix» européen destiné à des actions humanitaires, qui soit l'expression de la solidarité de l'Union; un tel service pourrait également être mis à contribution lors de catastrophes naturelles dans l'Union. Par ailleurs, certains d'entre nous recommandent que la conférence examine la manière de

consacrer dans le traité l'importance de l'accès aux services publics d'intérêt général.

Nous sommes convaincus que les pays d'Europe partagent également des valeurs sociales qui ont cimenté notre cohabitation sous le signe de la paix et du progrès. Un grand nombre d'entre nous estiment que l'Accord sur la politique sociale doit être incorporé au droit communautaire. L'un d'entre nous estime que cela ne servirait qu'à diminuer la compétitivité.

Liberté et sécurité interne

L'Union est un espace dans lequel les personnes, les marchandises, les capitaux et les services circulent librement. Cependant, la sécurité des personnes n'est pas suffisamment assurée à l'échelle européenne: alors que la protection reste essentiellement nationale, la criminalité est organisée efficacement à l'échelle mondiale. L'expérience acquise au cours des dernières années avec la mise en oeuvre du traité de Maastricht montre que les possibilités de mener une action européenne efficace sont encore très limitées, d'où l'urgence d'apporter une réponse commune au niveau européen sur la base d'une approche pragmatique.

Nous sommes tous d'accord pour estimer que la conférence devrait renforcer la capacité de l'Union à protéger ses citoyens contre le terrorisme, le trafic de drogue, le blanchiment de l'argent, l'exploitation de l'immigration illégale et d'autres formes de criminalité organisée internationale. Cette protection de la sécurité des citoyens au niveau européen ne doit pas entraîner de réduction des garanties individuelles. Beaucoup d'entre nous estiment que cela exige un recours accru à des institutions et à des procédures communes, ainsi que la définition de critères communs. Il appartient également aux parlements nationaux d'exercer un contrôle politique sur ceux qui gèrent ces actions communes.

Beaucoup d'entre nous estiment que les questions concernant les ressortissants de pays tiers, comme la politique d'immigration, d'asile et de visa, ainsi que les règles communes relatives au contrôle des frontières extérieures doivent relever entièrement de la compétence de la Communauté si l'on veut agir avec davantage d'efficacité. Certains souhaiteraient également étendre la compétence communautaire à la lutte contre la toxicomanie et la fraude à l'échelle internationale et à la coopération douanière.

Pour certains d'entre nous, la clé de la réussite réside toutefois dans une combinaison de volonté politique et d'utilisation plus efficace des arrangements intergouvernementaux actuels.

Emploi

Nous savons que la *création d'emplois* dans une société ouverte dépend d'une croissance économique saine et de la compétitivité des entreprises, qui doivent être favorisées par des initiatives au niveau local, régional et national. Nous pensons que c'est principalement aux États membres qu'il incombe, au sein de l'Union européenne, d'assurer le bien-être économique et social des citoyens. Mais dans un espace économique intégré comme le nôtre, l'Union a également pour responsabilité de fixer les conditions adéquates permettant la création d'emplois. Elle le fait déjà par l'achèvement du marché intérieur et l'élaboration d'autres politiques communes, par la mise en oeuvre d'une stratégie commune de croissance, de compétitivité et d'emploi, qui permet d'obtenir des résultats positifs, et par son projet d'Union économique et monétaire.

Nous sommes tous d'accord pour considérer que les dispositions relatives à la monnaie unique, qui ont été convenues à Maastricht et ratifiées par nos parlements respectifs, ne doivent pas être modifiées.

Tout en sachant tous qu'il ne suffira pas de modifier le traité pour créer des emplois, nous sommes nombreux à souhaiter que le traité fasse état plus clairement de l'engagement de l'Union à réaliser une plus grande intégration économique et sociale et une meilleure cohésion dans la perspective de favoriser l'emploi et qu'il contienne également des dispositions permettant à l'Union d'entreprendre une action coordonnée en matière de création d'emplois. Certains d'entre nous ont mis en garde contre l'inscription dans le traité de dispositions qui suscitent des attentes, mais dont la concrétisation dépend essentiellement de décisions prises au niveau

des entreprises et de l'État. En tout état de cause, la plupart d'entre nous soulignent la nécessité d'assurer une meilleure coordination des politiques économiques dans l'Union.

Environnement

Par sa nature même, l'environnement a des répercussions au-delà des frontières. La protection de l'environnement est pour nous, non seulement Européens, mais également habitants de cette planète, un objectif qui conditionne notre survie. C'est pourquoi la conférence devrait examiner les moyens d'améliorer la capacité de l'Union d'agir plus efficacement et de déterminer quelles mesures doivent continuer à relever des États membres.

Une Union plus transparente

Les citoyens ont le droit d'être mieux informés sur l'Union et sur la manière dont elle fonctionne.

Plusieurs d'entre nous proposent que le droit à l'accès à l'information soit reconnu dans le traité comme un droit des citoyens de l'Union. Des suggestions ont été faites sur la manière d'améliorer l'accès du public aux documents de l'Union et elles devraient être examinées par la conférence.

Avant toute proposition législative substantielle, il faudrait recueillir les informations utiles auprès des secteurs concernés, des experts et de la société en général. Les études préalables à la présentation de la proposition devraient être publiées.

Lorsqu'une telle proposition est faite, les parlements nationaux devraient être dûment informés et recevoir les documents dans leur langue officielle en temps voulu pour leur permettre d'en débattre dès le début du processus législatif.

Nous sommes tous d'accord pour estimer que le droit de l'Union devrait être plus accessible. La conférence de 1996 devrait aboutir à une simplification du traité.

Subsidiarité

L'Union sera plus proche du citoyen si elle se concentre sur ce que doivent être ses missions.

Cela signifie qu'elle doit respecter le principe de subsidiarité. Il n'y a pas lieu, en conséquence, de voir dans ce principe une justification de l'augmentation sans fin des compétences de l'Union ni un alibi pour qui veut affaiblir la solidarité ou les réalisations de l'Union.

Nous croyons nécessaire d'en renforcer l'application rigoureuse dans la pratique. Cette amélioration devrait se fonder sur la déclaration d'Edimbourg et certains d'entre nous considèrent que ses principales dispositions devraient être inscrites dans le traité.

II. - Permettre à l'Union de mieux fonctionner et préparer son élargissement

La conférence devrait examiner les moyens d'améliorer l'efficacité et la démocratie de l'Union.

L'Union doit également préserver sa capacité de décision après le prochain élargissement. Compte tenu du nombre et de la diversité des pays concernés, cela impliquera des modifications des structures et des méthodes de travail des institutions. Cela signifie aussi qu'il faudra trouver des solutions souples qui respectent intégralement le cadre institutionnel unique et l'acquis communautaire.

Le Conseil européen, composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres et du président de la

Commission, est l'expression suprême de la volonté politique de l'Union et définit ses orientations politiques générales. Son importance est appelée à croître compte tenu de l'ordre du jour politique de l'Union.

Améliorer la démocratie de l'Union signifie à la fois assurer une représentation équitable au sein de chacune des institutions et renforcer le Parlement européen, dans le cadre de l'équilibre institutionnel existant, ainsi que le rôle des parlements nationaux. Il est rappelé à cet égard qu'aux termes du traité, une procédure électorale uniforme pour le Parlement européen devrait être établie. Beaucoup d'entre nous estiment que les procédures du Parlement européen sont trop nombreuses et trop complexes et souhaiteraient donc les réduire à trois: consultation, avis conforme et codécision.

La procédure actuelle de codécision est trop compliquée et nous proposons que la conférence la simplifie sans modifier l'équilibre existant entre le Conseil et le Parlement européen. Plusieurs d'entre nous proposent également que la conférence étende le champ d'application de la procédure de codécision. Un des membres estime toutefois que le Parlement européen a acquis de nouveaux pouvoirs étendus à Maastricht et devrait donc d'abord se familiariser avec ces pouvoirs avant de chercher à en obtenir davantage.

Les parlements nationaux devraient aussi participer de manière adéquate. Cela ne signifie pas qu'ils doivent être intégrés dans les institutions de l'Union. Beaucoup d'entre nous considèrent que les procédures décisionnelles de l'Union devraient être organisées de manière à permettre aux parlements nationaux de contrôler et d'influencer de manière appropriée les positions de leur gouvernement respectif dans le processus de prise de décision de l'Union. Certains d'entre nous suggèrent une participation plus directe des parlements nationaux: à cet égard, l'un de nous a avancé l'idée de recourir à un comité consultatif nouvellement créé. La coopération entre les parlements nationaux et entre ceux-ci et le Parlement européen devrait également être encouragée.

Les processus décisionnels et les méthodes de travail du Conseil des ministres devront être réexaminés. L'Union doit être en mesure de prendre des décisions efficaces en temps voulu. Mais, qui dit prise de décision efficace ne dit pas nécessairement prise de décision facile. Les décisions de l'Union doivent rencontrer le soutien du public. Nous sommes nombreux à penser qu'une meilleure efficacité serait renforcée par une extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, qui, pour beaucoup, devrait devenir la procédure générale suivie dans la Communauté élargie. Certains d'entre nous estiment que cela ne devrait être admis que si la légitimité démocratique est renforcée par une nouvelle pondération des voix afin de tenir dûment compte de la population des États membres. L'un de nous s'oppose à une extension par principe.

Le rôle de la présidence du Conseil est pour nous fondamental dans la conduite efficace des affaires de l'Union et nous appuyons le principe de rotation. Mais le système actuel, appliqué à une Union élargie, pourrait devenir de plus en plus incohérent. Il conviendrait d'approfondir l'analyse d'autres solutions combinant permanence et rotation.

Nous sommes d'accord pour estimer que la Commission devrait préserver ses trois fonctions fondamentales: promouvoir l'intérêt commun, exercer le monopole de l'initiative et être le garant du droit communautaire. Sa légitimité, soulignée par son approbation parlementaire, tient à son indépendance, sa crédibilité, sa collégialité et son efficacité. La composition de la Commission a été conçue pour une Communauté de six membres. Nous avons envisagé des options pour sa composition future afin de préserver sa capacité à remplir ses missions dans la perspective d'une Union élargie qui pourrait comprendre plus de deux fois le nombre des États membres qui ont négocié le traité de Maastricht.

D'une manière générale, une des solutions avancées au sein du groupe consiste à maintenir à l'avenir le système actuel en renforçant, en tant que de besoin, sa collégialité et sa cohérence. Cette solution permettrait à tous les États membres d'avoir au moins un commissaire. Une autre solution consisterait à assurer une plus grande collégialité et une meilleure cohérence en réduisant le nombre des commissaires à un nombre inférieur à celui des États membres et en renforçant leur indépendance. Il conviendrait d'établir des procédures pour choisir ces membres sur la base de leur qualification et de leur engagement à l'égard de l'intérêt général de l'Union.

Lorsqu'elle statuera sur la composition future de la Commission, la conférence pourrait également examiner la possibilité de créer des postes de commissaires et de commissaires adjoints.

Certains parmi nous estiment que le Comité des régions a un rôle important à jouer dans la législation communautaire et que le rôle consultatif de cet organe devrait être mieux utilisé.

Les réalisations de l'Europe dépendent de sa capacité à prendre des décisions en commun et ensuite, de s'y conformer. Une plus grande transparence et une meilleure qualité de la législation communautaire y contribueraient, ainsi qu'une gestion financière plus saine et une lutte plus efficace contre la fraude. La conférence devrait également renforcer le rôle clé de la Cour de justice, notamment pour assurer l'interprétation uniforme et le respect du droit communautaire.

III. Doter l'Union d'une meilleure capacité d'action extérieure

Le traité de Maastricht a institué la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union. Nous pensons que cela a été une bonne décision prise au moment opportun, alors que la fin de la guerre froide a accru les responsabilités de l'Union européenne, appelée à jeter les bases de la paix et du progrès en Europe et ailleurs.

Les possibilités actuelles offertes par le traité ont donné quelques résultats positifs, mais nous croyons le moment venu de doter cette politique commune des moyens lui permettant de mieux fonctionner.

L'Union doit à présent disposer des moyens nécessaires pour remplir son rôle sur la scène internationale, en tant que facteur de paix et de stabilité. L'Union est aujourd'hui une puissance économique, mais elle reste faible du point de vue politique. C'est pourquoi son rôle se limite souvent à financer ce que d'autres décident.

Politique extérieure commune

Nous pensons que la conférence doit trouver les moyens permettant de doter l'Union d'une meilleure capacité d'action extérieure dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle. Elle doit être capable de déterminer ses intérêts, de décider de son action et de la mettre en oeuvre avec efficacité. L'élargissement rendra cette tâche plus difficile, mais la rendra aussi plus impérieuse.

Cela exige que l'Union puisse examiner et préparer son action extérieure dans une démarche commune. Nous proposons à cet effet la création d'une unité d'analyse et de planification de la politique extérieure commune. Pour la plupart d'entre nous, cette unité devrait relever du Conseil. Plusieurs d'entre nous estiment également qu'elle devrait être composée de personnes recrutées dans les États membres, au Secrétariat général du Conseil et à la Commission et être créée dans le cadre institutionnel de l'Union. Certains d'entre nous ont suggéré que le chef de cette unité, dont les fonctions pourraient éventuellement être fusionnées avec celles du Secrétaire général de l'UEO, devrait être le Secrétaire général du Conseil.

Cela exige également la capacité de prendre des décisions. A cette fin, nous proposons que la conférence examine les moyens de réviser les procédures de prise de décision et de financement afin de les adapter à la nature de la politique extérieure, laquelle doit concilier le respect de la souveraineté des États et la nécessité de la solidarité diplomatique et financière. Il conviendrait de décider en commun s'il y a lieu de prévoir la possibilité de formules souples, qui n'empêchent pas ceux qui le jugent nécessaire pour l'Union de mener une action commune, et, dans l'affirmative de quelle manière il faudrait la mener. Certains membres du groupe se prononcent en faveur d'une extension du vote à la majorité qualifiée à la PESC alors que d'autres proposent de renforcer le rôle consultatif du Parlement européen dans ce domaine.

L'Union doit pouvoir mener ses actions extérieures de manière plus visible. Nous avons étudié plusieurs options devant permettre à l'Union de s'exprimer d'une seule voix. Certains d'entre nous ont suggéré l'idée d'un haut représentant pour la PESC afin de donner un visage et une voix à l'action politique extérieure de l'Union. Cette personne devrait être nommée par le Conseil européen et agirait selon un mandat précis donné par le Conseil. Plusieurs ont souligné la nécessité d'une coopération structurée entre la présidence du Conseil

et la Commission, afin que les différents éléments de la dimension extérieure de l'Union dont elles sont responsables fonctionnent comme un ensemble cohérent.

Ce rôle politique accru de l'Union dans le monde ne devra pas entrer en contradiction avec la dimension économique extérieure qui est la sienne aujourd'hui en tant que premier partenaire commercial et premier donateur d'aide humanitaire. La conférence devra faire en sorte que la politique extérieure de l'Union soit visible pour ses citoyens et pour le monde, qu'elle soit représentative de ses États membres et qu'elle soit cohérente en termes de continuité et de globalité.

Sécurité européenne et politique de défense

Les défis multiples de la nouvelle situation internationale en matière de sécurité soulignent la nécessité d'une réponse efficace et cohérente de l'Europe, fondée sur un concept de sécurité global.

Nous pensons donc que la conférence pourrait examiner les moyens de renforcer l'identité européenne, notamment dans le domaine de la sécurité et de la politique de défense. Cette action devrait être menée conformément aux objectifs adoptés à Maastricht en tenant compte des dispositions du traité prévoyant que la PESC inclura toutes les questions liées à la sécurité de l'Union, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.

La conférence devra tenir compte du fait que, de l'avis des membres de l'OTAN, une telle action pourrait aussi renforcer le «pilier» européen de l'Alliance atlantique et le lien transatlantique. L'alliance continue à garantir la défense collective de ses membres et joue un rôle fondamental dans la sécurité de l'Europe dans son ensemble. De même, le droit des États qui ne sont pas membres de l'alliance de prendre leurs propres décisions en matière de défense doit être respecté.

Nous sommes nombreux à penser que la conférence devrait examiner les moyens d'encourager le développement des capacités opérationnelles de l'Europe, de promouvoir une coopération européenne plus étroite dans le domaine des armements et d'assurer une plus grande cohérence entre l'action dans le domaine militaire et les aspects politiques, économiques ou humanitaires de la gestion des crises au niveau européen.

Dans ce contexte, beaucoup d'entre nous souhaitent renforcer les relations entre l'UE et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui fait partie intégrante du développement de l'Union.

À cet égard, plusieurs options pour le développement de cette relation ont déjà été proposées au sein du groupe. L'une de ces options préconise un renforcement du partenariat Union européenne-UEO tout en maintenant l'autonomie intégrale de l'UEO. Une deuxième suggère l'établissement d'un lien plus étroit qui permettrait à l'Union d'assumer un rôle directeur par rapport à l'UEO pour les opérations humanitaires, de maintien de la paix et les autres opérations en matière de gestion des crises (appelées «missions Petersberg»). Une troisième option consisterait à intégrer ces missions Petersberg dans le traité. Plusieurs d'entre nous ont appuyé une quatrième option qui consisterait en une intégration progressive de l'UEO dans l'Union européenne: cela pourrait être réalisé soit en favorisant la convergence Union européenne-UEO grâce à un engagement de l'UEO d'agir en tant qu'organe de mise en oeuvre de l'Union pour les questions militaires et opérationnelles, soit en convenant d'une série d'étapes en vue d'une fusion totale de l'Union européenne et de l'UEO. Dans ce dernier cas, le traité ne contiendrait pas uniquement les missions Petersberg, mais également un engagement collectif en matière de défense, soit dans le corps du traité, soit dans un protocole annexé.

À cet égard, certains membres du groupe ont avancé l'idée que la CIG examine la possibilité d'inclure dans le traité révisé une disposition relative à l'assistance mutuelle pour la défense des frontières extérieures de l'Union.

Il incombera à la conférence d'étudier ces options ainsi que d'autres options possibles.

L'Europe et la démocratie sont des notions indissociables. Jusqu'à présent, toutes les étapes de la construction européenne ont été décidées d'un commun accord par les gouvernements démocratiques de ses États membres; elles ont été ratifiées par les parlements nationaux et ont obtenu le soutien populaire dans nos pays. C'est ainsi que nous construirons également l'avenir.

Nous estimons que l'exercice de réflexion mené par le groupe ne constitue qu'une des étapes d'un débat public auquel le Conseil européen a donné une impulsion et une orientation. Nous espérons que cette réflexion publique et commune à nos nations débouchera sur un soutien renouvelé à un projet qui est aujourd'hui plus nécessaire que jamais à l'Europe.